



Communiqué de presse

Paris, le 14 mai 2024

L'Eco Entretien dans le Contrat stratégique de filière automobile !

Un nouveau Contrat stratégique de filière (CSF) automobile 2023-2027, a été signé lundi 6 mai entre l'Etat et les acteurs du secteur automobile.

A cette occasion, **l'Association Eco Entretien se réjouit de l'intégration, dans l'Axe 6 de ce nouveau CSF « Gérer et renouveler de façon soutenable le parc automobile et le développement des nouvelles mobilités », de l'Eco Entretien comme une des solutions d'amélioration des émissions du parc roulant, notamment le CO₂ et les particules.**

En effet, alors que le parc automobile ne cesse de vieillir, **agir sur la baisse des émissions du parc roulant est un levier complémentaire** à l'ensemble des mesures prises pour assurer le verdissement et la transition écologique du parc automobile, dans un contexte économique et social difficile. Cette prise en compte d'une gestion plus saine du parc roulant et de l'Eco Entretien a été rendue possible grâce à la **mobilisation du président de l'AEE, Francis BARTHOLOME, également président de Mobilians ainsi que des membres de l'AEE participants aux discussions notamment la FIEV et son président Claude CHAM.**

Forte de ce nouveau Contrat stratégique de filière, l'AEE entend poursuivre ses travaux de sensibilisation des pouvoirs publics et des professionnels de la **pertinence écologique et économique de l'Eco Entretien dans la transition environnementale** mais aussi pour les automobilistes. En effet, il est indispensable de faire prendre conscience à tous, qu'un **véhicule bien diagnostiqué et bien entretenu est un véhicule qui pollue moins, qui consomme moins de carburant et qui préserve le pouvoir d'achat des automobilistes dont beaucoup n'ont pas les moyens de changer immédiatement de véhicule.**

L'AEE rappelle que **le principe de l'Eco Entretien, basé sur l'analyser 5 gaz des véhicules (O₂, CO, CO₂, HC, NOx) est inscrit à l'article 65 de la loi de transition énergétique depuis 2015 (!) et qu'il est désormais temps d'encourager et de valoriser les automobilistes qui entretiennent correctement leur véhicule afin d'en faire de véritables acteurs de la transition écologique mais également d'accompagner les professionnels dans la mise en place de l'Eco Entretien.**

A propos de l'AEE : Association de type loi de 1901 créée le 7 septembre 2016, rassemble dans sa gouvernance les fédérations françaises et belges de l'après-vente automobile : FEDA, FIEV, FNA, Mobilians, FMA-TRAXIO, ainsi que les acteurs de la filière automobile avale, groupements européens de distribution, enseignes et réseaux de garages, centres auto... L'AEE est ouverte à toute organisation syndicale automobile représentative et à tout réseau d'enseigne désireux de participer au déploiement de l'ECO ENTRETIEN®. Elle vise à organiser une chaîne de compétence technique et pluraliste, et s'appuie sur une démarche participative, ouverte et collégiale, dotée notamment d'une Charte constitutive d'engagements dans le déploiement de l'ECO ENTRETIEN® signée par les organisations professionnelles et les réseaux sous enseignes.

Association ECO ENTRETIEN® - 43B route de Vaugirard 92190 Meudon

www.ecoentretien.eu